FSU Conseil régional Rhône-Alpes.

EDITO :

MANIFESTATION INTERSYNDICAL AU SIEGE DU CONSEIL REGIONAL

Régime indemnitaire

Aujourd'hui l'écart entre le RI des catégories C du siège et celui des lycées est de 270€ qui se décompose en IAT (160 € / mois) et IEMP (110€ / mois).

L'IEMP est une prime qui selon l'administration ne peut nous être légalement versée mais elle peut être détournée en augmentant notre régime indemnitaire.
Hors, il est clair que l'exécutif n'a pas la volonté politique, contrairement à ce qu'il affirme, de traiter de la même façon ses personnels du siège et ceux des lycées.
Aujourd'hui, la proposition de ce même exécutif est de faire la moitié du chemin des 160 € en proposant 58 € pour 2011 et 25 € pour 2012, avec une éventuelle clause de revoyure mais sans engagement de nouvelles négociations.
De qui se moque t-on ?

Par ailleurs, le 16 décembre 2010, lors de l'assemblée plénière qui traitait du budget 2011, une grève et une manifestation étaient organisées devant le siège du Conseil Régional.
Malgré la présence de nombreux agents, la délégation intersyndicale s'est vue opposer un veto à sa demande de venir communiquer les doléances des agents devant tous les élus. Elle est belle la démocratie tant prônée par un exécutif de gauche !
A la demande du président Jean-Jack QUEYRANNE, Eliane Giraud nous a rencontrés mais sans mandat pour négocier. En effet, il nous a été dit de façon très claire « nous ne négocierons pas aujourd'hui ».

Pour la FSU, nos premières propositions étaient sur la base de 160€, 50% en 2011, 25% en 2012 et 25% en 2013.
Après avoir entendu et pris acte des contraintes budgétaires liées à la crise et à la suppression de la taxe professionnelle, la FSU a revu ses prétentions à la baisse.

Mais nous ne pouvons accepter ce que l'exécutif nous propose aujourd'hui.

Même employeur, même salaire pour une même catégorie de personnel !

LES PERSONNELS DES LYCEES MANIFESTENT A LA REGION !

Local syndical :
FSU CRRA
04 72 59 55 54
100 route de Paris
69751 Charbonnières les Bains.
fsu@rhonealpes.fr

Denis Agier
06 73 00 35 47
unatos26@wanadoo.fr

Marie-Line Burel
06 99 81 15 07
burel.marieline@free.fr

Eric Faussemagne
04 74 08 88 32
06 75 45 27 42
eric.faussemagne@educagri.fr

Matthéos Koutsos
06 87 25 32 57
mattheos.koutsos@wanadoo.fr

Catherine Victor
06 87 43 31 91
unatos26@wanadoo.fr

Site Agora / syndicats / FSU

Décembre 2010.

Quelques comparaisons pour étayer nos arguments

A la région Rhône-Alpes pour un **AT2,** l'IAT est de 136,84 € mensuel. Si on divise la PFA* par 12 mois cela donne 139,50 €. Ce qui fait un total de **276,34 € par mois**.

Les **propositions** de l'exécutif sont : 1/01/2011 : IAT + 58 € = 194,84 € + PFA = **334,34 € mensuel.**
1/01/2012 : 194,84 € + 25 € = 219,84 € + PFA = **358,50 € mensuel.**

Région PACA :
Pour un AT2 :
PFA 2010 : **2085 € pour tous.** Soit 173,75 € par mois. Actuellement IAT taux 4*, soit 149,76 € = 323, 51 € mensuel.
Négociation actées, 1/01/2011, IAT taux 5 : 187,20 € + PFA = **360,95 € mensuel**.
1/01/2012, IAT taux 6 : 224,64 € + PFA = **398,39 € mensuel.**

Région Pays de Loire :
Pour un AT2 : IAT : 307,98 € + prime avantage acquis soit 103,76 € = **411,74 € mensuel.**
Pas de prime de fin d'année.

Région Bourgogne :
Pour un AT2 : IAT : **299,53 € mensuel taux 8,** sans prime de fin d'année mais depuis 2007 le RI a augmenté voir tableau ci-joint.

Région Poitou Charente :
Pour un ATP1, IAT 275,78 € + autres primes 175 € = 450,78 € mensuel.
S'ajoute une prime en juin sur la manière de servir : 469,05 € et an novembre une PFA de 688,90 € = **547,24 € mensuel.**
Région Rhône-Alpes :
Pour un ATP1 : 178,17 € d'IAT mensuel + PFA 139,50 € = **317,67 € mensuel**.

Région Nord Pas de Calais :
Pour un AT1 : IAT **309,52 € mensuel** sans prime de fin d'année.
Région Rhône-Alpes :
Pour un AT1 : 143,17 € d'IAT et 139,50 € soit **282,67 € mensuel**, même avec notre PFA nous sommes en dessous d'une région qui n'a pas de PFA…

Région Bretagne :
Pour un AT2 ainsi que pour les contractuels prime de fonction au taux minimum de 20 € et jusqu'au taux maximum 80 € + RI taux minimum 305 €, mensuel au taux maximum de 365 €, soit à minima **325 € mensuel** et à maxima **445 € mensuel**.

A vous de juger !!!! Ce que représenterait une augmentation de 160 € sur les budgets de la Région Rhône-Alpes.

Année	*Type contrat*	*IAT/mois*	*IAT/an*	*Total IAT/an*	*Ratio IAT/masse salariale*	*Ratio IAT/ dépenses de fonctionnement*	*Ratio IAT/dépenses réelles globales*
2011	titulaires	402 160,00 €	4 825 920,00 €	4 825 920,00 €	2,28%	0,32%	0,19%
2012	titulaires	201 080,00 €	2 412 960,00 €	7 238 880,00 €	3,42%	0,48%	0,28%
2013	titulaires	201 080,00 €	2 412 960,00 €	9 651 840,00 €	4,57%	0,64%	0,38%

- *PFA (prime de fin d'année) valeur 2010 : 1674 €.
- * taux IAT : 37,44 €, exemple : taux 4 région PACA: 37,44x4= 149,76 €.

Région Bourgogne : –›

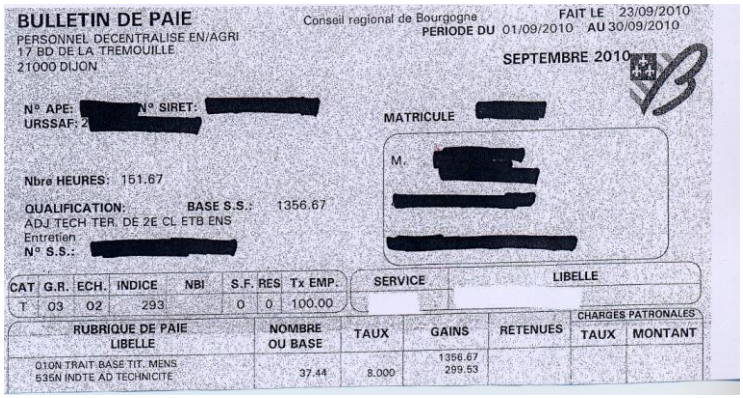

BULLETIN DE PAIE
PERSONNEL DECENTRALISE EN/AGRI
17 BD DE LA TREMOUILLE
21000 DIJON

Conseil regional de Bourgogne
FAIT LE 23/09/2010
PERIODE DU 01/09/2010 AU 30/09/2010
SEPTEMBRE 2010

N° APE: [redacted] N° SIRET: [redacted]
URSSAF: [redacted]
MATRICULE [redacted]
M. [redacted]

Nbre HEURES: 151.67
QUALIFICATION: BASE S.S.: 1356.67
ADJ TECH TER. DE 2E CL ETB ENS
Entretien
N° S.S.: [redacted]

CAT	G.R.	ECH.	INDICE	NBI	S.F.	RES	Tx EMP.	SERVICE	LIBELLE
T	03	02	293		0	0	100.00		

RUBRIQUE DE PAIE LIBELLE	NOMBRE OU BASE	TAUX	GAINS	RETENUES	CHARGES PATRONALES TAUX	CHARGES PATRONALES MONTANT
010N TRAIT.BASE TIT. MENS	37.44	8.000	1356.67			
535N INDTE AD TECHNICITE			299.53			

GRADES	RI mensuel au 01/01/2007	RI mensuel au 01/09/2007	RI mensuel au 01/09/2008	RI mensuel au 01/09/2009	RI mensuel au 01/01/2010
Adjoint technique territorial de 2e classe des établissements d'enseignement	109.61 €	155.52 €	201.43 €	247.34 €	293.28 €
Adjoint technique territorial de 1re classe des établissements d'enseignement	109.62 €	157.97 €	206.32 €	254.67 €	303.04 €
Adjoint technique territorial principal de 2e classe des établissements d'enseignement	120.52 €	167.03 €	213.54 €	260.05 €	306.56 €
Adjoint technique territorial principal de 1re classe des établissements d'enseignement	120.54 €	170.36 €	220.18 €	270.02 €	319.84 €

Région Poitou Charente :

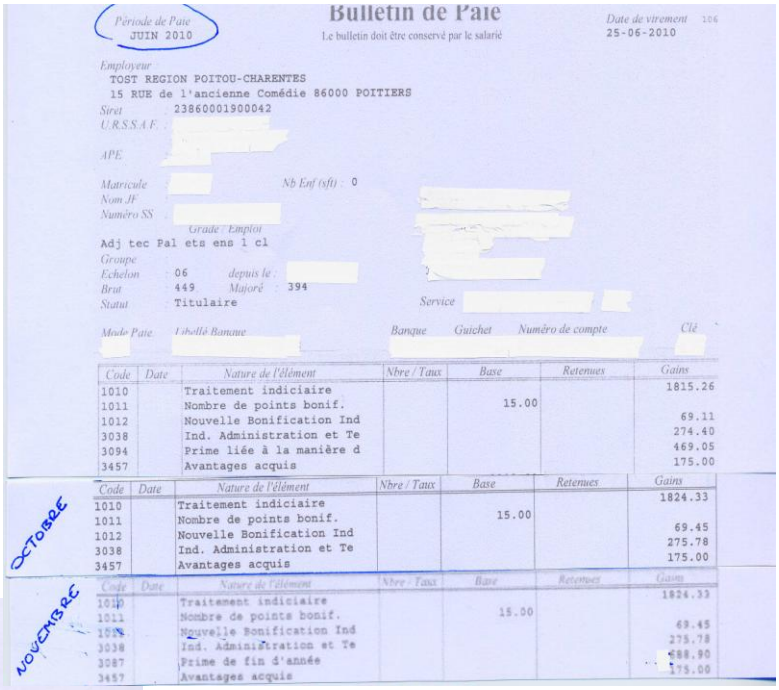

Bulletin de Paie
Le bulletin doit être conservé par le salarié

Période de Paie: JUIN 2010
Date de virement: 25-06-2010

Employeur
TOST REGION POITOU-CHARENTES
15 RUE de l'ancienne Comédie 86000 POITIERS
Siret 23860001900042
URSSAF
APE
Matricule Nb Enf (sft) : 0
Nom JF
Numéro SS
Grade / Emploi
Adj tec Pal ets ens 1 cl
Groupe
Echelon 06 depuis le
Brut 449 Majoré 394
Statut Titulaire
Service
Mode Paie Libellé Banque Banque Guichet Numéro de compte Clé

Code	Date	Nature de l'élément	Nbre / Taux	Base	Retenues	Gains
1010		Traitement indiciaire				1815.26
1011		Nombre de points bonif.		15.00		
1012		Nouvelle Bonification Ind				69.11
3038		Ind. Administration et Te				274.40
3094		Prime liée à la manière d				469.05
3457		Avantages acquis				175.00

OCTOBRE

Code	Date	Nature de l'élément	Nbre / Taux	Base	Retenues	Gains
1010		Traitement indiciaire				1824.33
1011		Nombre de points bonif.		15.00		
1012		Nouvelle Bonification Ind				69.45
3038		Ind. Administration et Te				275.78
3457		Avantages acquis				175.00

NOVEMBRE

Code	Date	Nature de l'élément	Nbre / Taux	Base	Retenues	Gains
1010		Traitement indiciaire				1824.33
1011		Nombre de points bonif.		15.00		
1012		Nouvelle Bonification Ind				69.45
3038		Ind. Administration et Te				275.78
3087		Prime de fin d'année				488.90
3457		Avantages acquis				175.00

Région Nord Pas de Calais

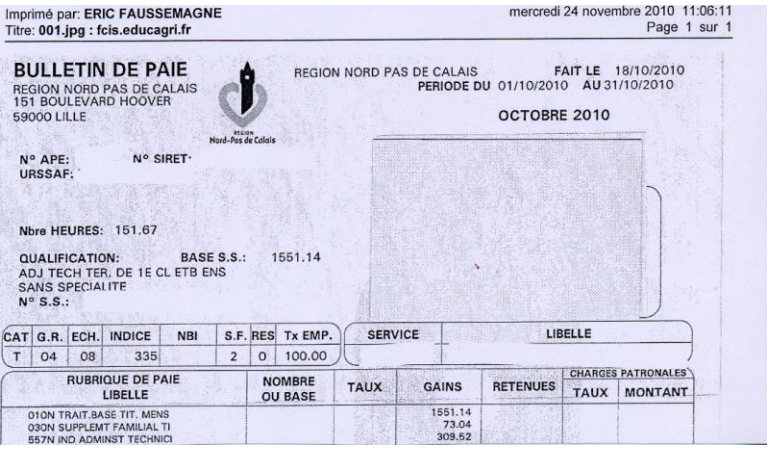

Imprimé par: ERIC FAUSSEMAGNE mercredi 24 novembre 2010 11:06:11
Titre: 001.jpg : fcis.educagri.fr Page 1 sur 1

BULLETIN DE PAIE
REGION NORD PAS DE CALAIS
151 BOULEVARD HOOVER
59000 LILLE

REGION NORD PAS DE CALAIS
FAIT LE 18/10/2010
PERIODE DU 01/10/2010 AU 31/10/2010
OCTOBRE 2010

N° APE:
URSSAF:
N° SIRET·

Nbre HEURES: 151.67
QUALIFICATION: BASE S.S.: 1551.14
ADJ TECH TER. DE 1E CL ETB ENS
SANS SPECIALITE
N° S.S.:

CAT	G.R.	ECH.	INDICE	NBI	S.F.	RES	Tx EMP.	SERVICE	LIBELLE
T	04	08	335		2	0	100.00		

RUBRIQUE DE PAIE LIBELLE	NOMBRE OU BASE	TAUX	GAINS	RETENUES	CHARGES PATRONALES TAUX	CHARGES PATRONALES MONTANT
010N TRAIT.BASE TIT. MENS			1551.14			
030N SUPPLEMT FAMILIAL TI			73.04			
557N IND ADMINST TECHNICI			309.52			

Région Pays de Loire :

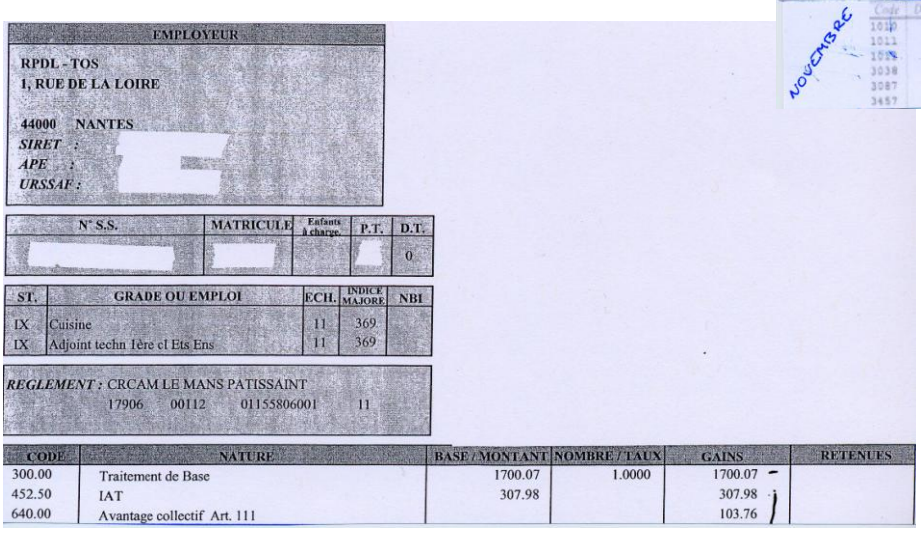

EMPLOYEUR
RPDL - TOS
1, RUE DE LA LOIRE
44000 NANTES
SIRET :
APE :
URSSAF :

N° S.S.	MATRICULE	Enfants à charge	P.T.	D.T.
				0

ST.	GRADE OU EMPLOI	ECH.	INDICE MAJORE	NBI
IX	Cuisine	11	369	
IX	Adjoint techn 1ère cl Ets Ens	11	369	

REGLEMENT : CRCAM LE MANS PATISSAINT
17906 00112 01155806001 11

CODE	NATURE	BASE / MONTANT	NOMBRE / TAUX	GAINS	RETENUES
300.00	Traitement de Base	1700.07	1.0000	1700.07	
452.50	IAT	307.98		307.98	
640.00	Avantage collectif Art. 111			103.76	

Région Bretagne :

Projet de régime indemnitaire des agents permanents et titulaires de la Région Bretagne de catégorie C

Rémunération des grades

GRADES	Prime de fonction Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V	Niveau VI	Niveau VII	Montant du régime indemnitaire futur total Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V	Niveau VI	Niveau VII
adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement	20,00 €	40,00 €	60,00 €	80,00 €				330,00 €	350,00 €	370,00 €	390,00 €			
adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement	20,00 €	40,00 €	60,00 €	80,00 €				320,00 €	340,00 €	360,00 €	380,00 €			
adjoint technique de 1ère classe des établissements d'enseignement	20,00 €	40,00 €	60,00 €	80,00 €				310,00 €	330,00 €	350,00 €	370,00 €			
adjoint technique de 2ème classe des établissements d'enseignement	20,00 €	40,00 €	60,00 €	80,00 €				305,00 €	325,00 €	345,00 €	365,00 €			

Le niveau IV pour les agents des lycées n'est possible qu'après détachement dans le cadre d'emplois des adjoints techniques (filière classique)

CHSCT du 9 Décembre 2010

Déclaration de la FSU a propos du lycée Mounier de Grenoble.

Nous voulons porter à la connaissance du CHSCT le dossier lycée Mounier.
Pour se faire nous vous faisons un rapide rappel des faits.
Fin mai 2010 fermeture, pour raisons de sécurités, du tiers nord du bâtiment E sur décision du président Queyranne.
Juin 2010 pose de capteurs de surveillance de la partie condamnée.
Le 25 septembre 2010 annonce de la décision de fermeture du lycée à la fin de l'année scolaire, par voie de presse, puis au conseil d'administration extraordinaire du lycée le 27 septembre 2010.
Le 25 Novembre 2010 devant le blocage des discutions Le Président Queyranne nomme un médiateur assisté par trois anciens proviseurs du lycée.
Le 6 Décembre 2010 le collectif Mounier prend acte de la volonté de renouer le dialogue et souhaite aboutir à une solution qui conserve l'ensemble des filières et des niveaux de classes.
A aucun moment le CHS-CT des établissements de la Région n'a été consulté ni même informé sur la nature et les causes qui justifient ces décisions.
Les représentants FSU du CHS-CT regrettent l'absence de concertation sur la sécurité des bâtiments et des personnels qui y travaillent, cela n'est pas de nature à entretenir des rapports de confiance.
Les représentants FSU du CHS-CT demande la communication de tous les documents, études, relevés et rapports d'expertise des bâtiments du Lycée Mounier, ainsi que la communication des relevés de la surveillance 24h/24 de ce lycée.
Si danger imminent il y a pourquoi avoir pris le risque de continuer l'activité cette année ?
Pour la FSU le manque de transparence sur ce dossier est fort préjudiciable au bon déroulement du dialogue social.
De plus il nous semble que la cadence des réunions du CHSCT n'est pas en adéquation avec une région comme la notre qui compte huit départements et 270 établissements publics.
Merci pour votre écoute.

N'HESITEZ PAS A NOUS SOLLICITER POUR ORGANISER UNE REUNION D'INFORMATION DANS VOTRE LYCEE

Remplissez ce bulletin et retournez le à FSU 100 Route de Paris BP 19 69751 Charbonnières les Bains cedex
Je souhaite que vous veniez organiser une réunion d'information syndicale :

Le de heures à heures

NOM PRENOM Tél.

LYCEE :
C'est le syndicat qui demande les autorisations nécessaires. L'autorisation doit être demandée au moins huit jours avant. Vous recevrez un courrier qui annoncera cette réunion. Cette réunion doit être prise sur le temps de travail, elle est d'une heure par mois, elle peut être cumulée jusqu'à trois heures.

OUI ***je souhaite me syndiquer à la FSU.***

Je vous communique mes coordonnées afin que vous puissiez m'adresser le matériel d'adhésion :

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

FSU Rhône-Alpes - 100 route de Paris BP 19
69751 Charbonnières les Bains cedex.